



**MAIRIE
DE
COUPIAC
12550**

05 65 99 77 38
mairie.coupiac@orange.fr

Compte rendu Réunion du Conseil Municipal Séance du 8 février 2021

Etaient présents : Jean Claude SOUYRIS, Nicole BATAILLET-HEULLY, Pascale BERGER, Ginette CADAS PEREZ, Alain CAREL, Jean Claude CONDOMINES, Marcel DALICHOUX, Delphine ONCINO, Marcelle OSBORNE, Elian SAYSSET, Martine VERACHTERT.

Secrétaire de séance : Marcelle OSBORNE

Présent : Frédéric BOURGADE journaliste

1. Compte rendu de la dernière réunion

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte rendu du 11 janvier 2021.

2. Délibérations : DETR 2021

Monsieur le Maire énumère 5 projets de travaux éligibles à l'attribution de subventions, et plus particulièrement la DETR (dotation d'équipement des territoires ruraux) suite à sa rencontre avec Monsieur BERNIE, sous-préfet de l'Aveyron, les travaux retenus sont :

Délibération 1 : Voirie : renforcement et réfection enduits superficiels

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le projet de renforcement de corps de chaussée et de réalisation d'enduits superficiels concernant la voirie communale à la charge de la commune, représentant 30 653 ml.

Monsieur le Maire rappelle que ces voies communales sont empruntées par un trafic lourd PL (ramassage laitier ; engins agricoles) et VL (transport scolaire et public) qui demandent un suivi annuel. Ces voies représentent un intérêt économique important pour notre secteur rural et pour le développement des exploitations laitières qui alimentent le site de Roquefort.

Il donne lecture de l'estimation du coût des travaux qui s'élève à **56 446.74 € HT**

Délibération 2 : Aménagement des locaux d'accueil de la mairie de COUPIAC

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal la nécessité de réaliser le réaménagement de l'accueil de la Mairie de Coupiac dans les anciens locaux de la communauté de communes des 7 vallons situés au rez de chaussée du bâtiment communal.

Monsieur le Maire donne lecture de l'estimation du coût des travaux qui s'élève à **19 050 .00 € HT**

Délibération 3 : Aménagement d'un espace public 25 avenue Raymond bel

La commune de COUPIAC envisage des travaux concernant l'aménagement d'un espace public en zone de stationnement.

Le lieu concerné par ce projet (parcelle 82, 170 m²) est un ancien dépôt menaçant à l'état de ruine, la commune va en faire son acquisition au printemps 2021. Il se situe à l'opposé et face à « l'Ecole des Vallons ». Les travaux envisagés permettraient de dégager un espace pour le stationnement de véhicules pour ainsi sécuriser les abords du bâtiment.

Monsieur le Maire donne lecture de l'estimation du coût des travaux qui s'élève à **24 524.20 € HT**

Délibération 4 : Aménagement de sécurité en traverse du village au 10 Avenue Raymond Bel aux abords de la RD 60 entre l'Hostellerie du Château et de la Maison de Santé

Ces travaux permettront de sécuriser l'accès aux deux bâtiments. L'artère principale correspondante à la RD 60 et nommée Avenue Raymond Bel présente des étranglements avec peu de visibilité.

Le linéaire concerné est d'environ 60 ml, situé à l'intersection de l'accès vers le parking de la poste. Une limitation de vitesse à 30 km/h et la signalisation au sol permettra la traversée des piétons en toute sécurité. Les travaux envisagés permettront de matérialiser la chaussée sur cette section et ainsi sécuriser les abords des bâtiments.

Monsieur le Maire donne lecture de l'estimation du coût des travaux qui s'élève à **36 850.00 € HT**

Après avoir présenté ces dossiers de demande de subvention au titre de la D.E.T.R., Monsieur le Maire propose les plans de financements relatifs à chaque opération, le conseil municipal approuve et autorise le Maire à solliciter les aides financières auprès de l'Etat, la Région, le Département.

A noter : la sollicitation concernant l'éclairage extérieur du château au titre de la DETR est refusée, des dossiers seront donc déposés uniquement auprès du SIEDA, de la Région et du Département.

3. Délibération 5 : Choix du délégataire et approbation de la convention pour la concession de service public pour la gestion du camping municipal.

Monsieur le Maire rappelle que le 14 novembre 2020, le Conseil Municipal a délibéré sur le principe d'une concession de service public, sous forme de délégation de service public par voie d'affermage, pour la gestion et l'exploitation du camping municipal de Mas Naut. Une procédure de publicité et de mise en concurrence a été lancée. A la date de remise des candidatures et des offres, le 21 janvier 2021, aucun dépôt d'offre n'est déposé sur la plateforme en ligne.

Une unique candidature est reçue en mairie le 22 janvier 2021, après examen de cette offre, les membres de la commission contrôle/travaux ont jugé recevable cette proposition et conviennent d'un entretien dès le 26 janvier avec les candidats.

L'offre présentée par M. et Mme LOTIQUET a retenue toute l'attention des membres de la commission, car il s'agit d'une offre en adéquation avec l'avantage économique global du contrat sur la base des critères qui avaient été énoncés dans le règlement de consultation.

Au regard de l'avis rendu par la commission d'ouverture des plis et de l'analyse de l'offre, Monsieur le Maire propose au conseil municipal de désigner Monsieur LOTIQUET FLORENT, délégataire du service public et d'approuver la convention de délégation de service public camping municipal. Accepter à l'unanimité.

La délégation de service public sera signée prochainement avec le nouveau gérant, une redevance financière est fixée à 100 € par mois soit 1200 € l'année.

4. Questions diverses

- **Tractopelle** : une panne importante dont la réparation serait trop coûteuse, conduit le conseil municipal à envisager le remplacement du tractopelle, utilisé quotidiennement par les agents et essentiel pour l'élaboration de leur multiples tâches.

- **Bulletin municipal** : l'élaboration du bulletin municipal est achevée, le conseil municipal s'organise pour la distribution de celui-ci avec l'aide des agents.

- **Ecole des Vallons** : **Effectif 2020/2021** : après les diverses démarches effectuées par Monsieur le Maire auprès du sous-préfet, député et les membres de l'inspection académique, quant à cette éventualité que l'école des Vallons perde un poste à la future rentrée, il en ressort que les effectifs à venir permettent le maintien de ce poste.

Conseil d'école : programmation pour le jeudi 11 février par le biais d'une réunion en distanciel

Cantine : le service se passe bien et les élèves sont ravis des repas proposés par Christiane de l'Hostellerie, c'est un bon début qui nécessitera quelques ajustements d'organisation, tout en respectant la fluctuation des protocoles sanitaires.

- **Camping Masnaut** : Martine VERACHTERT propose une journée citoyenne au site du Masnaut, dont le but est de nettoyer et effectuer un tri au camping, afin de soutenir les nouveaux gérants, le conseil municipal est favorable à cette initiative.

- **Maison de santé** : une visite des lieux puis une réunion avec les professionnels de santé et les élus, en présence, d'une juriste et d'une expert-comptable du cabinet FIDUCIAL, s'est tenue le vendredi 22 janvier dans ces nouveaux locaux. Afin de finaliser l'élaboration des différents baux pour l'occupation des locaux et de les expliquer de manière générale, le cabinet prévoit de s'entretenir avec chaque professionnel.

Le dentiste et les infirmières sont installés, la kinésithérapeute et l'UDSMA sont en cours d'installation, quant au cabinet partagé, l'ostéopathe a réservé deux jours par mois, les assistantes sociales organiseront également des permanences et la PMI intégrera probablement les lieux pour une demi-journée de permanence par mois, à venir d'autres professionnels.....

A noter : une réunion d'accueil du public en présence des professionnels de santé est programmée le lundi 1^{er} mars à partir de 14h00, sous réserve de l'évolution des conditions sanitaires.

- **Commission « Bien vivre à Coupiac »** : Suite d'une part, à la mise à disposition d'une façade par la famille BEL Gavazzi, au cœur du village, et d'autre part à une rencontre précédemment avec la direction de l'Ecole de l'Art et des Matières à Albi, une concertation sur place est prévue le mercredi 24 février avec les membres de la commission et l'école afin de mettre en place ce projet et de déterminer les conditions.

- **UCA** : un élu, membre de l'UCA, inquiet pour le devenir des commerces luttant contre les conséquences de cette crise sanitaire, sollicite l'ensemble du conseil municipal pour la pose de banderoles de type « CONSOMMEZ LOCAL » aux abords du village, afin de mobiliser la population. Monsieur le Maire est favorable à cette démarche et demande aux membres de l'UCA de se rapprocher du PNRGC et du Département pour en évaluer les possibilités. La prise en charge, à hauteur de la moitié du prix de ces banderoles, est validée par le conseil municipal.

- **Mise au point article presse** : Delphine ONCINO, élue, revient sur l'article diffusé dans la presse par un journaliste. Cet article concerne l'installation d'une cabine médicale transportable dans la Commune de MONTCLAR, pour laquelle elle est favorable, contrairement aux dires de l'article. Monsieur le Maire et la 1^{ere} adjointe, précisent que ce n'est pas le projet de téléconsultation qui est contesté mais le manque de concertation avec l'ensemble des responsables du territoire..